

**QUELS CHANGEMENTS DANS LE DROIT D'ASILE
DEPUIS LA LOI DU 10 DECEMBRE 2003 ?**

Lundi 2 février 2004

de 9h30 à 17h

La loi de réforme sur l'asile modifiant la loi du 25 juillet 1952 a été votée définitivement le 10 décembre 2003 (parution au JO du 11 décembre). Un décret modifiant le décret du 2 mai 1953 fixera les modalités d'application pour que le nouveau texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Au cours de cette journée seront présentées et analysées les modifications apportées à l'ensemble du dispositif d'asile ainsi que les dispositions transitoires.

Dans la mesure où ne seront étudiées que les modifications apportées par la nouvelle loi, cette formation s'adresse exclusivement à des personnes ayant une bonne connaissance à la fois théorique et pratique de la réglementation actuellement en vigueur.

Coût de la journée (recueil de textes compris) :
• 25 euros
• Inscription de soutien : 30 euros et plus

Lieu de la formation : CFDT
4, boulevard de la Villette – 75019 Paris (métro : Belleville)



Bulletin d'inscription à la journée d'information

Quels changements dans le droit d'asile depuis la loi du 10 décembre 2003 ?

lundi 2 février 2004

(à retourner accompagné du règlement au Gisti – 3 villa Marcès – 75011 Paris)

NOM..... Prénom.....

Adresse

.....

Profession.....

Tél..... Fax..... e-mail (facultatif).....

Ci-joint un chèque de euros [web]

** Si vous indiquez votre adresse électronique, vous serez inscrit sur la liste de diffusion du Gisti, qui permet de recevoir des informations sur les actions et les publications de l'association.*

**Quels changements dans le droit d'asile
depuis la loi du 10 décembre 2003 ?**

Lundi 2 février 2004, de 9h30 à 17h

Programme de la journée

I. Introduction : Le contexte général de l'élaboration de la loi

- au niveau interne : dégradation du contexte de l'asile
- au niveau européen : une pression de plus en plus forte

II. Les instances

- L'OFPRA
- La commission des recours des réfugiés
- La place du HCR dans le dispositif

III. Les définitions nouvelles

- La notion de « pays sûr »
- L'asile interne
- L'agent de protection
- la protection subsidiaire
- La protection temporaire

IV. Les procédures

- Analyse du décret d'application de la loi

V. Les dispositions transitoires